



**Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 02 Décembre 2007**

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – P Gouard – E Marliot – H Giraud –D Tincelin – E Coquerel– B Bonneau.- S Lasseaux- M Duclot.

Points	Thèmes et Commentaires												
1	ADMINISTRATION												
1-1	<u>Approbation du relevé de décisions des BR/BE 4-5/10 -17/10/2007 – 19/10/2007 et vote électronique du 27/11/2007</u>												
Décision 1	Approbation des Relevés de décisions et Votes électroniques												
1-2 Info	Approbation Budget prévisionnel 2008/1ere version – document envoyé pour vote électronique du BE												
2	COMMISSION FORMATION												
2-1	<u>Règlement des diplômes et des qualifications et soumission</u>												
Décision 2 A voter en CA	Le BE valide la proposition d'actualisation qui sera soumise pour approbation lors du CA du 21/12/07 en ajoutant : <ul style="list-style-type: none"> - les situations particulières, visées à l'article 1c concernant la situation d'aide moniteur et aide entraîneur - Annexe 9 relatif au règlement du conseil de Perfectionnement des formations de la FFVoile : Il est précisé qu'il est mis en place un Conseil de Perfectionnement des formations de la voile dont la composition et la désignation des membres seront validées par le BE de la FFVoile. La représentation est intuitu personae. Le règlement de fonctionnement du CPFV (et donc sa modification) relève de la compétence du BE. 												
2-2	<u>Soumission « Sécurité » sur les formations FFVoile</u>												
Décision 3 A voter en CA	Le BE adopte le principe de la généralisation d'une unité de compétences capitalisable (visant la sécurisation du contexte de la pratique dénommée UCC1 et soumettra le texte au CA du 21 Décembre 2007) <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de cette UCC dans les qualifications et les diplômes délivrés par la FFVoile s'effectuera au plus tard avant la fin de l'année 2008 au moyen d'une épreuve pratique de vérification des compétences qui peut inclure un entretien visant à vérifier, outre les compétences et les habiletés observées sur l'eau, la connaissance des dispositions réglementaires et d'usage adéquates. 												
2-3 Non traité	<u>Gestion de projets</u>												
3	PRATIQUE COMPETITIVE												
3.1	Département Voile Légère												
3.1.1	<u>Révision des montants des droits d'inscription pour les championnats de France Minimes, Espoirs, Séniors regroupés, circuits d'épreuves, raids catamaran en 2008</u>												
Décision 4	Le BE adopte les montants des droits d'inscription ci-après <table align="center" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">Avant date limite</th> <th align="center">Après date limite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Championnat de France Minime</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Solitaires</td> <td align="center">46 €</td> <td align="center">69 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Equipages</td> <td align="center">92 €</td> <td align="center">138 €</td> </tr> </tbody> </table>		Avant date limite	Après date limite	Championnat de France Minime			Solitaires	46 €	69 €	Equipages	92 €	138 €
	Avant date limite	Après date limite											
Championnat de France Minime													
Solitaires	46 €	69 €											
Equipages	92 €	138 €											

	Championnats de France Espoirs Glisse, Solitaire, Equipage, Extrême glisse									
	<table> <tr> <td>Solitaires</td> <td>46 €</td> <td>69 €</td> </tr> <tr> <td>Equipage</td> <td>92 €</td> <td>138 €</td> </tr> <tr> <td>Habitable</td> <td>230 €</td> <td>345 €</td> </tr> </table>	Solitaires	46 €	69 €	Equipage	92 €	138 €	Habitable	230 €	345 €
Solitaires	46 €	69 €								
Equipage	92 €	138 €								
Habitable	230 €	345 €								
	Championnats de France Seniors regroupés									
	<table> <tr> <td>Solitaires</td> <td>65 €</td> <td>97 €</td> </tr> <tr> <td>Equipage</td> <td>130 €</td> <td>195 €</td> </tr> </table>	Solitaires	65 €	97 €	Equipage	130 €	195 €			
Solitaires	65 €	97 €								
Equipage	130 €	195 €								
	Championnats de France « Circuit d'épreuves »									
	<table> <tr> <td>Solitaires</td> <td colspan="2">pour ces épreuves la FFVoile doit être informée des droits d'inscription</td> </tr> <tr> <td>Equipage</td> <td colspan="2">déterminés par les organisateurs</td> </tr> </table>	Solitaires	pour ces épreuves la FFVoile doit être informée des droits d'inscription		Equipage	déterminés par les organisateurs				
Solitaires	pour ces épreuves la FFVoile doit être informée des droits d'inscription									
Equipage	déterminés par les organisateurs									
	Championnats de France des Raids Catamaran									
	Equipage									
3.1.2	<u>Dates et lieu championnat de France Espoirs « Solitaire et Equipage »</u>									
Décision 5	Le BE attribue l'épreuve à Brest du 23 au 29 Août 2008									
3.1.3	<u>Championnat d'Europe Formula Windsurfing jeune et formula expérience 2008</u>									
Décision 6 Vote CA	Le BE donne son accord pour proposer au CA l'attribution de l'épreuve à la SN Bandol du 26 au 31 Août 2008									
3.1.4 Info	<u>Mode de sélection au championnat du Monde Junior ISAF 2008</u> Information sur le vote électronique									
3.1.5	<u>Evolution de la jauge Catamaran 15.5</u>									
Décision 7	Le BE décide de : Appliquer l'appellation 15.5 à tous les catamarans KL15.5 et SL 15.5 De conserver le poids minimum d'équipage de 100 kg Supprimer les poids compensateurs du nouveau profil des mâts des catamarans 15.5 Equiper les plateformes des 15.5 d'une paire de foot straps									
3.1.6 Info	<u>Championnat de France Minimes et Espoirs Voile Légère 2008 – modalités de sélection des coureurs et attribution des places (modification de l'annexe 5 du CA du 23/06/2006)</u> Vote électronique par CA du 16/11/07									
3.1.7 Info	<u>Championnat de France Minimes et Espoirs Voile Légère 2008 – Echancier (modification de l'annexe 5 du CA du 23/06/2006)</u> Vote électronique par CA du 16/11/07									
3.1.8 Info	<u>Gradation des épreuves – modification du grade</u> Vote électronique par CA du 16/11/07									
3.1.9	<u>Matériel Labellisé Windsurf 293 OD et Hybride</u>									
Décision 8	<u>Pour les Espoirs (15, 16, 17 ans) en BIC 293 OD :</u> - Reconduction de la monotypie de Flotteur. - Renouvellement de la labellisation des gréements existante (labellisation 2006 – 2007), - Labellisation des gréements BIC One Design 6.8, 7.8, en complément des gréements déjà labellisés <u>Pour les Espoirs (18, 19, 20 ans) en Raceboard Hybride :</u> - Reconduction de la labellisation des gréements et flotteurs existants (labellisation 2006 – 2007) - Labellisation des gréements BIC One Design 7.8, 8.8, Coach 7.8, 8.5, North Prisma 7.5, 8.5 et Neil Pryde RSX 7.8, en complément des gréements déjà labellisés - Introduction de la monotypie de flotteur en BIC Hybride à partir du 01 septembre 2008 pour les saisons sportives à venir, Ces labellisations prennent effet pour les saisons sportives de 2007/2008 pour les									

	gréements et 2008/2009 pour les flotteurs.												
3.2	Département Habitables												
3.2.1	<u>Règlement du CF des équipages 2008</u>												
Décision 9 Vote CA	Le BE proposera au CA de la FFVoile en date du 21/12/2007 d'entériner le Règlement des CF des Equipages 2008 (joint) en ajoutant à l'article 4 que l'équipage déclarera en sus de l'identité du capitaine de l'équipe également le N° de licence du capitaine de l'année en cours.												
3.2.2	<u>Règlement du CF course au large en solitaire 2008</u>												
Décision 10 Vote CA	Le BE proposera au CA de la FFVoile en date du 21/12/2007 d'entériner le règlement du CF course au large en solitaire (joint) en modifiant le coefficient du Classement Général de la Solitaire du Figaro (3 étapes au lieu de 4) en le dotant d'un coefficient 2												
3.2.3	<u>Règlement du CF Monotype habitable 2008</u>												
Décision 11 Vote CA	Le BE proposera au CA de la FFVoile en date du 21/12/2007 d'entériner le Règlement du CF Monotype Habitable (joint)												
3.2.4	<u>Règlement du CF Inter-série habitable 2008</u>												
Décision 12 Vote CA	Le BE proposera au CA de la FFVoile en date du 21/12/2007 d'entériner le Règlement des CF Inter série habitable 2008 (joint)												
3.2.5	<u>Augmentation des tarifs championnat de France habitables 2008</u>												
Décision 13	Le BE adopte à l'unanimité moins 1 abstention les tarifs 2008 suivants												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais de dossier</th> <th>Frais de dossier tardif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>+ de 9 m</td> <td>250</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>6 m à 9 m</td> <td>200</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td>Moins de 6 m</td> <td>120</td> <td>150</td> </tr> </tbody> </table>		Frais de dossier	Frais de dossier tardif	+ de 9 m	250	300	6 m à 9 m	200	250	Moins de 6 m	120	150
	Frais de dossier	Frais de dossier tardif											
+ de 9 m	250	300											
6 m à 9 m	200	250											
Moins de 6 m	120	150											
3.2.6	<u>Evolution classe Mumm 30</u>												
Reporté	Dossier à approfondir												
3.2.7	<u>Championnats de France de Voile Habitable</u>												
Décision 14 Vote CA	Le BE proposera au CA de la FFVoile en date du 21/12/2007 d'entériner les différents règlements des CF Habitable (CF de course au large en solitaire, CF des équipages, CF Inter Séries Habitables, CF des monotypes Habitables) et d'accepter de donner au Bureau Exécutif la compétence pour décider du « Programme » de l'ensemble des règlements des Championnats de France Habitable (article3)												
3.3	<u>Budget prévisionnel SOF 2008</u>												
Info	Vote électronique par CA du 16/11/07												
4	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT												
4.1 Info	<u>Partenariat EFV Orange : perspectives 2008</u> Informations												
Décision 15	Pour 2008, le BE demande à Orange de ne faire qu'une seule opération de cofinancement à hauteur de 300 000 € pour atteindre environ 2000 voiles cofinancées.												

4.2 Info	<u>Bilan enquête clubs Open Bic</u> Informations
4.3 Info	<u>Opération gilets EFV 2008</u> Informations
4.4 Info	<u>Production DVD voile scolaire</u> Informations
4.5	<u>Outils de signalétiques spécifiques EFV sans Orange</u>
Décision 16	Le BE décide que pour l'année 2008, il sera produit sur fonds fédéraux des outils de signalétiques spécifiques EFV sans la marque Orange pour les Clubs en contrat avec Bouygues Télécom (simple drapeaux) sous réserve des possibilités budgétaires
4.6	<u>Relance du réseau école de sport pour l'Open Bic</u>
Décision 17	Le BE donne son accord pour présenter au CA du 21/12/07 le projet de relance des Ecoles de Sport et d'animation du réseau par le Département Développement en collaboration avec le Département Voile Légère.
4.7 Info	<u>Projet de « diplôme FFVoile »</u> Information
4.8 Non traité	<u>Présentation de l'étude « situation de la voile en France »</u>
4.9 Info	<u>Composition du conseil de perfectionnement</u> Voir point 2.1
4.10 Info	<u>Chiffres clés 2007</u> Diffusion de la plaquette aux membres du BE
4.11 Info	<u>Présentation du manuel de l'enseignement</u> Information
5	REGLEMENTATION
5.1	<u>Règlement sportif</u>
Décision 18 Vote CA	Le BE décide de proposer au CA du 21.12. 2007 que le principe de gradation définitif (incluant une modification proposée au CA) et le principe de classement des coureurs soient publiés dans la lettre de grand voile la plus proche, et que l'ensemble des règlements à caractère sportif de la FFVoile soient reproduits sur une page spécifique du site Internet de la FFVoile intitulée « règlements sportifs » (dans la rubrique réglementation).
6	Epreuves Internationales
6.1	<u>Championnat d'Europe match Racing féminin</u>
Décision 19 Vote CA	Le BE donne son accord pour proposer au CA l'attribution de Championnat d'Europe Match Racing Féminin 2008 à St Quay Portrieux
6.2	<u>Européen J22</u>
Décision 20 Vote CA	Le BE donne son accord pour proposer au CA l'attribution de l'Européen J22 2008 à La Rochelle
7	DIVERS
7.1	<u>Compte rendu ISAF</u>

Info	Informations
7.2 Décision 21	<u>Date prochain BE</u> 17 Janvier 2008
7.3	<u>SNSM</u>
Décision 22	Le BE souhaite que soit étudié un rapprochement le la Commission Sécurité avec la SNSM, et d'étudier si la SNSM ne pourrait pas devenir membre associé de la FFVoile. Le BE désigne Christian Peyras pour suivre ce dossier
7.4	<u>Pôle France de Port La Forêt</u>
Décision 23	Suite à l'arrêt du partenariat avec le Crédit Agricole (200 K€) sur le projet de « détection en Course au Large », le BE décide de s'engager à hauteur de 20 à 30 K€ et donne son accord de principe pour s'associer à la Région Bretagne pour ce projet.
7.5	<u>Conférence de Presse et Soirée des champions FFVoile</u>
Décision 24	Informations données sur le déroulé des deux événements. Il est précisé que pour les chiffres clefs, si ils restent un élément fondamental de la communication FFVoile, ils ne peuvent être présentés avec un décalage d'une année au moment de la conférence de presse. Dès lors le BE souhaite qu'à l'avenir ces chiffres soient présentés et publiés en Mars au moment de l'AG. De même, il est précisé par le BE qu'il est souhaitable que le document « chiffres clefs » présente un état du budget fédéral, des fonds propres de la FFVoile, la répartition des recettes entre la part partenariat (y compris le chiffre consolidé extérieur au budget FFVoile mais intégré au budget sur le terrain, fonds publics, cotisation/licences. De même, un extrait du rapport des Commissaires aux comptes ne serait pas inutile.
7.6	<u>Films primés au concours Planète Thalassa à l'AG</u>
Décision 25	Le BE souhaite que lors de l'AG soit diffusé les films primés lors du concours Planète Thalassa en faisant un événement à part entière de cette diffusion